

CER AEB 4

« AUTO ECOLE BOURDEAUX »

90, Rue Des Déportés

45200 MONTARGIS

Tel : 02.38.85.83.78

N° agrément:

E1704500160

CER
C'EST RÉUSSIR

CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



200 000
ÉLÈVES / AN



2 000
VOITURES NEUVES



550
CENTRES



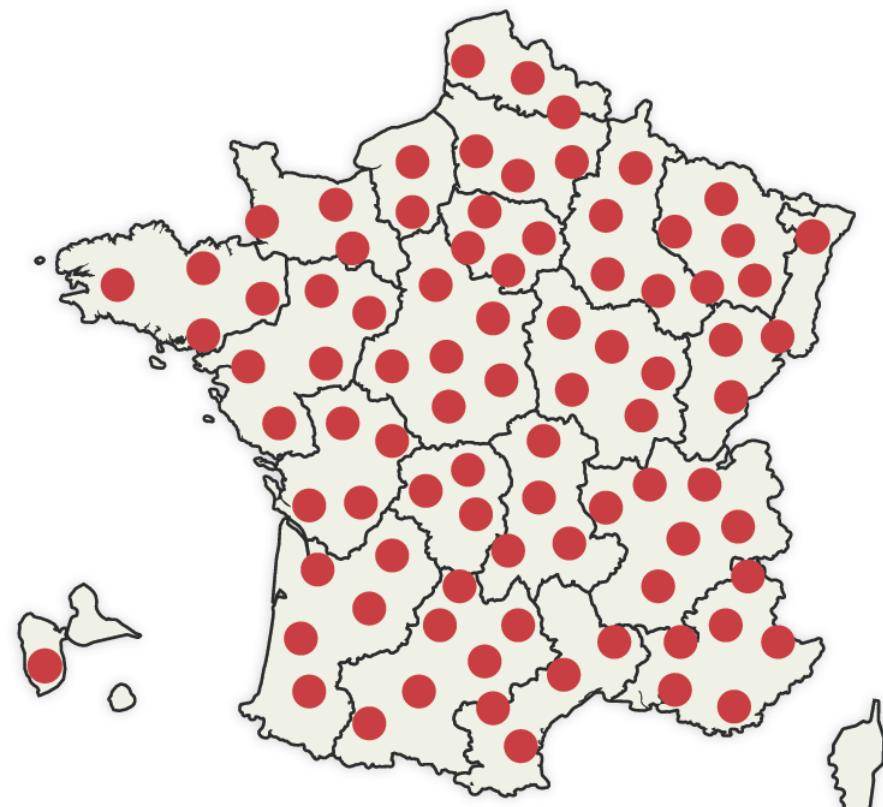
2 500
PROFESSIONNELS



450
MOTOS



60
POIDS LOURDS



NOS FORMATIONS



PERMIS AM 14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION REMORQUE ATTESTATION B(96) 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 3500 kg et ≤ 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS BE 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



PERMIS B* 17 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum



Filière AAC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans;
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR



*La formation peut également être effectuée sur **des véhicules aménagés pour des personnes à mobilité réduite**

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS AM 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS A2 18 ANS

MOTOCYCLES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION A1 VERS A2 18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée ≥ 125 cm³
- Puissance ≤ 35 kW
- Avoir le Permis A1



PERMIS A1 16 ANS

MOTOCYCLES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée ≤ 125 cm³
- Puissance ≤ 11 kW
- Tricycles puissance ≤ 15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION 7 HEURES 20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance ≤ 15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

20 ANS

MOTOCYCLES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance ≥ 35 kW
- Tricycles puissance ≥ 15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

L'ÉQUIPE DE CER AEB

ENJOY
DRIVING
*LE PLAISIR DE CONDUIRE

CHARGÉ(S) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Corine B (77)
Angélique B (45)
Stéphanie A (45)



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B (77/45)



REFERENTS(ES) HANDICAP

Xavier B ou Corine B



REFERENTS(ES) ENTREPRISES

Xavier B ou Corine B



NOS ENSEIGNANTS

Frédéric S (45)
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
*A 02 045 0128 0
Jusqu'au 20/01/2027



Aurélie C (45)
Formations dispensées
B-B1
*A 18 064 0014 0
Jusqu'au 30/03/2028



Xavier B (77/45)
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
*A 02 077 0068 0
Jusqu'au 19/05/2030



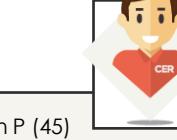
Sébastien G (77)
Formations dispensées
B-B1
*A 13 045 0026 0
Jusqu'au 28/09/2027



Laurent B (77)
Formations dispensées
B-B1
*A 12 077 0036 0
Jusqu'au 23/08/2026



Julien P (45)
Formations dispensées
B-B1
*A 09 091 0014 0
Jusqu'au 22/03/2027



Tony D (77)
Formations dispensées
B-B1
*A 25 077 0010 0
Jusqu'au 14/01/2030



NOTRE ÉQUIPE CER AEB « MONTARGIS »

CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Stéphanie A



NOS ENSEIGNANTS

Xavier B (77/45)
Formations dispensées
B-B1
A1-A2-A-AM
BE
*A 02 077 0068 0
Jusqu'au 19/05/2025



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B



Aurélie C (45)
Formations dispensées
B-B1
*A 18 064 0014 0
Jusqu'au 30/03/2028



Julien P (45)
Formations dispensées
B-B1
*A 09 091 0014 0
Jusqu'au 22/03/2027

ENJOY
DRIVING

*LE PLAISIR DE CONDUIRE

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



Formation L5E



Le point de RDV se fait toujours à notre moto-école
CER AEB5
74 place de l'Eglise, 45200 AMILLY

Notre école de conduite dispose d'une **piste privée** située Rue Brosseronde 45200 Amilly.
Nous disposons d'une piste privée, clôturée composée de trois pistes (2 piste motos et 1 piste remorque) sur une superficie de 2600 m².

Elle se situe à 1,5 km soit quelques minutes de l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le **CER AEB** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





-Avant l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, vous devez avoir acquis le contenu des

4 Compétences issues du REMC.

-Vous serez accompagné par un enseignant diplômé durant celle-ci et vous devrez pouvoir prouver votre identité (Carte nationale d'identité, Passeport, Titre de séjour en cours de validité)

-L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

-L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

-Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

-L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

-Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

-A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

TOUT SAVOIR SUR

L'EXAMEN PRATIQUE

DU PERMIS DE CONDUIRE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **deux manœuvres différentes**, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** puis une question concernant **les premiers secours**.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
Entre 45 min et 1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sans formateur

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
1h30

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec formateur
Evaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans** !

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**
Un **examen théorique**
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À
SAVOIR**





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant et du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir **l'accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

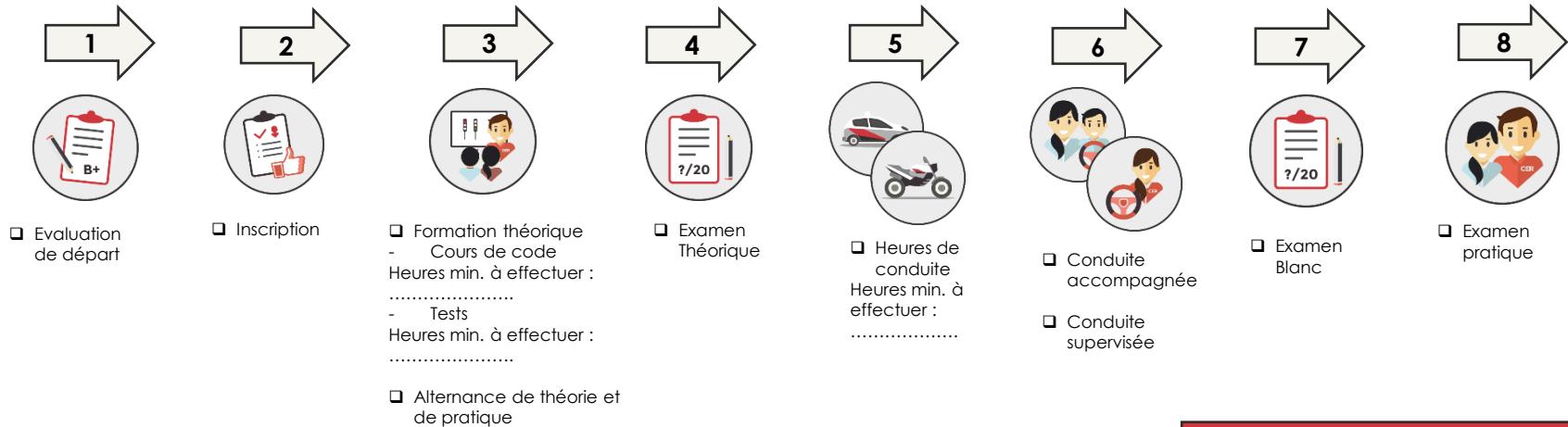
QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR	INFOS COMPLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)- Obtenir l'accord de son assureur- Figurer dans le contrat signé avec l'école de conduite <p>A NOTER Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.</p>	<p>Comme pour le permis B classique, la période probatoire est de 3 ans (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)</p> <p>L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »</p>



PARCOURS DE FORMATION



RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
 Prénom :
 Type de permis

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'**école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

COURS OBLIGATOIRES

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.
Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités

- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

CER AEB 4

« Auto Ecole Bourdeaux »

90, Rue Des Déportés 45200 MONTARGIS



	09H00 → 10H00	10H00 → 11H00	11H00 → 12H00	12H00 → 13H00	13H00 → 14H00	14H00 → 15H00	15H00 → 16H00	16H00 → 17H00	17H00 → 18H00	18H00 → 19H00
LUNDI						●	●	●	●	
MARDI						●	●	●	●	 18h00→19h00
MERCREDI								●	●	●
JEUDI						●	●	●	●	 18h00→19h00
VENDREDI						●	●	●	●	●
SAMEDI		 10h30→11h30	 11h30→12h30		●	●				



Cours thématique avec enseignant



Correction test avec enseignant

● Tests automatisé

○ Sur rendez-vous

CER AEB 4
« Auto Ecole Bourdeaux »
90, Rue Des Déportés 45200 MONTARGIS



**HORAIRES OUVERTURE
DE L'AGENCE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉE	14h00– 18h00
MAR.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
MER.	09h00 – 12h00	14h00– 19h00
JEU.	FERMÉE	14h00 – 19h00
VEN.	FERMÉE	14h00 – 19h00
SAM.	09h00 – 15h00	



**HORAIRES DES
COURS DE CONDUITE**

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉE	13h30 – 19h00
MAR.	09h00 – 12h30	13h00 – 19h00
MER.	09h00 – 12h30	13h00 – 19h00
JEU.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
VEN.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
SAM.	08h00 – 12h30	13h00 – 19h00



**HORAIRES DES
MODULES Théoriques**

Nous consulter



POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

CER
C'EST RÉUSSIR